



A
BRUXELLES

COMMUNIQUE N° 204.02.04/132 /MAE/2020

**COMMUNIQUE AU PUBLIC ET A LA DIASPORA SUR LES MESURES RELATIVES AU CORONAVIRUS :
SUSPENSION D'OCTROI DE VISAS D'ENTREE AU BURUNDI ET MISE EN QUARANTAINE DE 14 JOURS.**

L'Ambassade de la République du Burundi auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Union Européenne a l'honneur de porter à la connaissance du public et de la Diaspora que, par **lettre N°204.01/290/MAE/2020 du Ministère des Affaires étrangères de la République du Burundi, datée du 19 mars 2020**, il est porté à la connaissance des personnes souhaitant se rendre au Burundi que, dans le but de limiter la propagation de la pandémie du coronavirus et de protéger la population, les mesures suivantes ont été prises :

- 1. L'octroi des visas d'entrée au Burundi est suspendu jusqu'à nouvel ordre ;**
- 2. Toute personne ayant déjà obtenu le visa et qui souhaite entrer au Burundi devra subir un diagnostic approprié et une mise en quarantaine de 14 jours.**

L'Ambassade de la République du Burundi à Bruxelles saisit cette occasion pour renouveler au public et aux membres de la Diaspora, les assurances de sa haute considération.

Fait à Bruxelles, le 20 mars 2020

Thérance NTAHIRAJA,

AMBASSADEUR.-

